

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18</p> <p>OBJET :</p> <p>Mise à jour du tableau des effectifs Création d'un poste d'adjoint technique</p> <p>N° 32/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2023</p> <p>Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.</p> <p>Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul.</p> <p>Absent(s) excusé(s) : Madame ADROVER Isabelle.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie</p>
--	---

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des besoins du service technique, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la création d'un emploi d'adjoint technique.

Vu le tableau des emplois du 06 juillet 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 01 décembre 2023.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique au service technique, au 1^{er} décembre 2023,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **29 SEP. 2023**

- de la publication le **29 SEP. 2023**

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 32/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES ou CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TOTAL POSTES au 01/12/23	DONT TC	DONT TNC	POSTES POURVUS au 01/12/23	TOTAL POSTES au 01/12/23
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1	1		1	1
Rédacteur	B	-	-		-	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2		1	2
Adjoint administratif	C	1	1		0	1
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1		1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		0	1
Agent de maîtrise	C	1	1		1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		3	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	1 à 29h	2 Dont 1 à 29h	4
Adjoint technique	C	5	4	1 à 20h	3 TC	5
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	2	2		2	2
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	3	3		2	3
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	3	2		2	3
Gardien-Brigadier	C	1	1		0	1
TOTAL		27	25	2	20	29